



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Déclaration préalable du SNUDI FO 35 à la CAPD du 30 mai 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUDI FO 35 a pris acte de la nomination de M. Jean-Michel BLANQUER comme ministre de l'Education Nationale.

Monsieur BLANQUER, s'il n'est guère connu du grand public et semble ainsi répondre aux critères de "renouvellement" voulus par le Président de la république, n'accède pour autant pas à ses fonctions vierge d'actions au sein de notre ministère, ni de propositions pour l'école. Et ce n'est pas lui faire un procès d'intention que de déclarer que ni ces actions, ni ces propositions, ne vont dans le sens des revendications de la FNEC FP FO : autonomie renforcée des établissements, annualisation du temps de travail, recrutement sur profil, salaire au mérite... sont autant d'idées avancées au fil des interviews, tribunes, essais, qui ne peuvent que nous rendre extrêmement suspicieux. Il fut aussi l'un des principaux artisans des suppressions massives de postes sous le ministère CHÂTEL.

Néanmoins, nous jugerons aux actes, avec comme fil à plomb l'affirmation constante et la défense de toutes nos revendications, dont :

- les créations des postes nécessaires,
- la défense des statuts,
- une véritable revalorisation indiciaire et l'abrogation de la nouvelle évaluation issue de PPCR, l'abrogation des décrets rythmes scolaires,
- le rétablissement pour les élèves en situation de handicap du droit à une scolarisation adaptée à leurs besoins...

Pour l'heure, M. BLANQUER a surtout affirmé sa volonté de mettre en œuvre deux promesses de campagne de M. MACRON, ce dès la rentrée de septembre 2017 :

- le dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire, par le redéploiement de postes, notamment du dispositif "plus de maîtres que de classes",
- la liberté donnée aux collectivités d'organiser les rythmes scolaires comme elles l'entendent, et de revenir si elles le souhaitent à la semaine de 4 jours.

Aucun de ces deux projets ne répond aux attentes et aux revendications du SNUDI FO. Ils s'inscrivent dans la logique de territorialisation de l'école de la loi de refondation. Ils nécessiteraient, s'ils étaient mis en œuvre, des ajustements de rentrée importants dont il convient de mesurer l'impact sur les conditions de travail des enseignants, des agents administratifs, des personnels territoriaux, et les conditions d'accueil des élèves.

La rentrée scolaire ne se prépare pas au mois de septembre : elle est le fruit d'un long travail. Cette CAPD en est une étape majeure. Pour le SNUDI FO, il n'est pas question de le remettre en cause pour satisfaire à des lubies électorales.

Sur la question des rythmes scolaires, le SNUDI FO ne revendique pas plus de liberté donnée aux collectivités, mais, au contraire, le rétablissement d'un cadre national dans toutes les écoles, le maintien d'un calendrier scolaire national sur 36 semaines.

Sur la question des effectifs, le SNUDI FO revendique la baisse massive des effectifs dans toutes les classes, le rétablissement et le renforcement des RASED. Dans l'immédiat, il vaudra mieux à la rentrée satisfaire toutes les demandes d'ouvertures ou de maintien de classes, en recourant, massivement s'il le faut, à la liste complémentaire ou à des ineat, plutôt que de remettre en cause les affectations des personnels.